

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans contre le Covid-19 semble devenir inévitable. Pour le Premier ministre Jean Castex « c'est une nécessité ». Il précise que les enfants, même s'ils développent peu des formes graves de la maladie, sont « des transmetteurs ». Et de donner son propre exemple : « J'en suis l'exemple vivant. C'est ma fille de 11 ans qui m'a donné le virus il y a quelques semaines. J'étais vacciné donc je n'ai eu qu'une forme extrêmement légère », a-t-il expliqué sur France Bleu Alsace.

Même si elle n'est pas obligatoire, ceux qui ne le seront pas risquent de se sentir stigmatisés... en espérant que le Pass sanitaire ne se mette pas en place pour les enfants.

La pédagogie masquée !



À partir du 9 décembre 2021, le protocole sanitaire dans toutes les écoles maternelles et élémentaires est passé au niveau 3. Le port du masque est donc devenu également obligatoire en extérieur (cours de récréation) pour tous les élèves et le personnel.

Que prévoit le niveau 3 du protocole sanitaire ?

- Cours en présentiel en école primaire, au collège, hybridation au lycée selon le contexte local.
- Maintien des mesures renforcées d'aération et du lavage des mains.
- Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves dès le CP.
- Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré.
- Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas.
- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

Et si le Covid s'invite dans la classe ?

A l'école primaire, « la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves entraîne par principe la suspension de l'accueil en présentiel, pour une durée de 7 jours, des élèves de la classe concernée et des contacts à risque identifiés en dehors de la classe. Toutefois, ces élèves pourront poursuivre les apprentissages en présentiel sous réserve de présenter un résultat de test négatif. Cette évolution entre en vigueur au plus tard le lundi 6 décembre 2021 » précise le ministère de l'Éducation nationale.

Si le test est positif, l'élève devient cas confirmé et devra s'isoler 10 jours.

Si le test est négatif, l'enfant pourra retourner à l'école et continuera à fréquenter les activités périscolaires.

On peut donc s'inquiéter pour les pratiques coopératives mises en œuvre dans les classes

- Que devient l'abandon au moins partiel de la pratique magistrale qui permet l'organisation de l'apprentissage, de la vie de la classe en coopération avec les élèves ?
- Que devient le rejet de la compétition au profit de la coopération qui implique l'exercice de la fraternité, de la solidarité, de l'entraide et du partage des savoirs et d'expériences ?
Maintenant, le travail d'entraînement se fait seul, isolé. Chacun a son manuel, sa fiche, sa tablette. Seul le professeur peut intervenir.
- Que devient le faire ensemble, le travailler ensemble, l'apprendre ensemble, le projeter ensemble, le réaliser ensemble, le produire ensemble ?
- Que devient l'organisation du travail personnel à partager avec le professeur (prise en compte du temps et de l'espace disponibles, des résultats individuels, des ressources de la classe, de la maison, de l'établissement...) ?
- Que devient le travail individuel en relation avec les autres qui permet les réciprocitys de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, de techniques, d'expériences... et de reconnaissance ?
- Que devient la mutualisation où chacun participe pour entretenir, initier, compléter... construire un commun de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être : une culture commune ?
- Que devient la participation des enfants dans la classe, dans l'établissement à tous les sujets qui les concernent (donner son avis, mais aussi proposer et décider coopérativement pour améliorer la vie collective et les apprentissages de chacun) ?
- Que deviennent les lieux institutionnels d'organisation et de gestion (Conseil d'enfants, d'élèves dans la classe, dans l'établissement...) ?
- Que devient l'ouverture sur l'extérieur, l'agrandissement du réseau coopératif : de la classe à l'établissement, au territoire, à d'autres régions, à d'autres pays... ?

Bien sûr les enseignants expérimentés, convaincus sauront adapter les consignes sanitaires avec la pédagogie qu'ils pratiquent, ils continueront à échanger, à mutualiser lors de réunions pédagogiques régulières, mais les autres ?